

D20260305

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 030-213002009-20260320-D20260305-DE

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 20 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUCAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, CHAZEL Ema, CRES Sébastien, FOUCAIROLLE Michel, GRELOIS Irène, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MEJEAN Gilles, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TEISSONNIERE Daniel.

Était absent : TAVER Virgile (Procuration à BANCEL Frédéric)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme SEGURA Mireille propose aux membres du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Mme LEBLOND Nadège se présente.

Vu l'article 2121-15 du CGCT relatif à la nomination d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

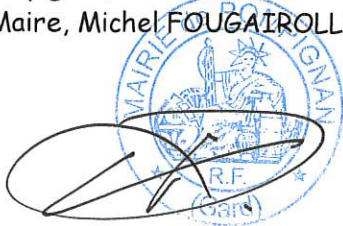
De désigner Mme LEBLOND Nadège comme secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 23 mars 2026

Le Maire, Michel FOUCAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr